

FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIE X

BULLETIN DU PRIEURÉ SAINT-JEAN

2, rue Jean Hoët - 78200 MANTES-LA-JOLIE



LA PETITE VOIX

Chapelles Sainte-Honorine et Saint-Mathias



AVRIL - MAI - JUIN 2014 N° 142

Saint Louis

Le 25 avril dernier, en la Fête de Saint Marc, nous venons de commémorer le 800^{ème} anniversaire de la naissance et du Baptême, à Poissy, de Louis IX, Roi de France, de notre Grand Saint Louis. C'est aussi l'année de la victoire de Bouvines remportée par son père le Roi Louis VIII.

Saint Louis est un saint dont le rayonnement parvient jusqu'à nous, et dont l'enseignement demeure bien actuel. Il a été Saint ; il a été Roi ; et sa sainteté est celle d'un Roi, d'un Prince, d'un Chef d'Etat. Ce modèle n'est pas désuet et sans rapport avec notre temps. Il transcende les siècles ; il revêt un caractère d'universalité propre à la Vraie Sainteté catholique. Saint Louis a pratiqué comme Roi toutes les vertus théologiques et morales à un degré héroïque.

Saint Louis a été saint, non pas simplement comme personne privée, mais comme Roi très Chrétien. Et, les Principes catholiques qui guidaient sa conduite personnelle l'ont aussi guidé dans le gouvernement de son Royaume : « *Ce pieux roi, ce grand homme d'Etat, sentait instinctivement que tout ce qui relève le moral d'une nation est ce qui contribue le plus à la rendre forte. Il savait qu'il n'y a jamais contradiction entre le soin de la gloire de Dieu et l'intérêt des états ; car, enfin, le christianisme est vrai, il est divin ; ses applications ne peuvent donc être nuisibles à la société ; loin de là, elles doivent être son Souverain remède.* » (Dom Guéranger dans *Jésus-Christ Roi de l'Histoire*, page 139)

Ces principes, Saint Louis les a reçus de sa pieu-

se mère, Blanche de Castille. Voici un exemple de l'influence prépondérante d'une sainte Mère sur cet enfant béni qui deviendra un Grand Roi et un Grand Saint.

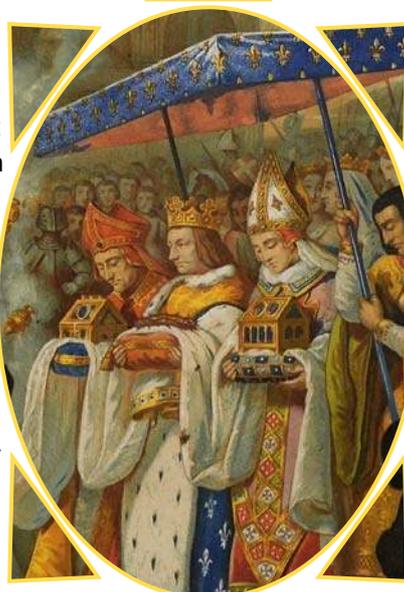
Elle veilla avec soin à l'éducation du jeune Louis, l'entourant de personnes pieuses, selon son ami Joinville : « *Dieu le protégea grâce aux bonnes leçons de sa mère qui lui apprit à croire en Dieu et à L'aimer, et attira dans son entourage quantité de religieux ; et, dès sa plus tendre enfance, elle avait fait dire devant lui et lui avait fait entendre chaque jour toutes les heures canoniales et des sermons les jours de fêtes. Il rappelait que sa mère lui avait quelquefois déclaré qu'elle aurait mieux aimé qu'il fût mort plutôt qu'il ait commis un péché mortel.* »

Saint Louis, à cette école, se montra toujours soucieux des Droits de Dieu et de l'Eglise.

Ainsi, il porta des lois sévères contre le blasphème dans toute l'étendue de son Royaume.

Mais, Saint Louis est Roi. Il est le lieutenant du Christ sur cette belle Terre de France ; et il est le gardien de la Justice et de la Paix.

Chacun garde en mémoire l'image du Saint Roi écoutant et jugeant ses sujets sous le chêne de Vincennes. Il est le Père de ses sujets ; il les écoute et comme un nouveau Salomon, juge avec équité leur cause. Chacun voudra recourir à ses lumières et à sa justice. Saint Louis attirera ainsi à lui l'amour de ses sujets et même de ses vassaux par sa justice.



Le Roi se montrera père et arbitre de tous au-dessus des querelles et des divisions des Seigneurs. Il élèvera la fonction royale au-dessus des puissances et des rivalités féodales et, par ses vertus et son prestige, permit ainsi l'unité du Royaume autour de sa personne. Ainsi, l'autorité du Roi va-t-elle s'établir sur l'ensemble du Royaume et être reconnue et respectée.

Louis IX devient alors l'arbitre de tous les différends entre les Seigneurs et les Princes de l'Europe.

Amant de la Paix, il fut, comme l'avoue Joinville, celui qui s'y consacra avec le plus d'ardeur, et y œuvra le plus. Artisan de la Paix, le Saint Monarque l'établit selon les exigences de la justice et du bien du Royaume. Si la justice l'exigeait, quand l'intérêt du Pays le requerrait, il sut se montrer alors vaillant chef de guerre.

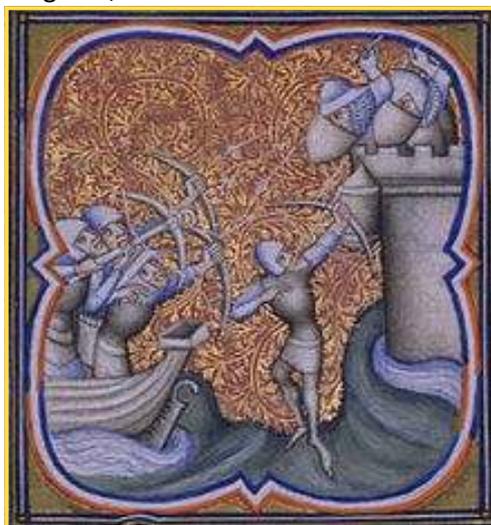
Saint Louis est aussi le Souverain qui a ramené la Relique de la Sainte Couronne à Paris que venait de lui céder l'Empereur de Byzance. Il alla la chercher près de Troyes. On le voit alors porter la chasse sur ses épaules, marcher pieds nus. Il entreprit alors la construction de la Sainte Chapelle comme un Reliquaire.

Mais, Saint Louis connut la Croix ; il fut l'homme des souffrances et s'identifia au Christ par la voie de l'épreuve et des peines, portant sa Croix à la suite de son Divin Maître.

Son amour des âmes et sa sollicitude pour porter secours aux chrétiens persécutés hantaient son cœur compatissant. C'est pourquoi il entreprit, malgré les oppositions, deux Croisades.

La première en 1248, (la 7^{ème}), Saint Louis la lança à la suite de sa guérison d'une très grave maladie qui avait failli l'emporter en 1244. Il rencontra, certes, des oppositions qui n'entamèrent pourtant pas sa détermination. Il réussit, comme le rapporte son ami Joinville, à enrôler les chevaliers qui l'entouraient par un pieux stratagème, leur offrant en la Fête de Noël la livrée de la Croix. Chacun avait compris ce qu'attendait leur roi.

Lors de cette expédition, Saint Louis se montra un vrai Chef de guerre ; et eut, à plusieurs reprises, l'occasion de manifester sa bravoure. La prise de Damiette en mai 1249 ! On la doit au



courage intrépide de Saint Louis, qui, pour prendre d'assaut la Cité, s'élança l'écu autour du cou et l'épée en avant dans les eaux de la mer au cri de : « *Montjoie Saint Denis* » à travers une grêle de flèches et de traits ennemis. On devine la force d'entraînement d'un tel général. La ville est prise. A une provocation du Sultan d'Egypte Malec-Sala, Saint Louis donna cet admirable Message : « *Je ne défie point l'ennemi du Christ un jour plutôt que l'autre, et ne lui assigne aucun terme de repos ; mais, je le défie demain, aujourd'hui, tous les jours de sa vie, jusqu'à ce qu'il y ait pitié de son âme et se convertisse au Seigneur, qui, désirant sauver l'univers, ouvre le sein de sa Miséricorde aux mortels sincèrement résolus de se convertir à Lui. Sachez-le donc, sultan, je vous poursuivrai en ennemi jusqu'au moment où je pourrai vous appeler Chrétien et frère !* »

Malheureusement, la première Croisade se termina par l'arrestation de Saint Louis par le Sultan Turan-Chah en 1250. Après sa libération, quelques mois plus tard, Saint Louis resta encore quatre années en Palestine pour soutenir les royaumes latins et les chrétiens qui comptaient beaucoup sur son aide et sa présence. Il sut conforter les positions des Croisés ; consolider les places fortes comme Sidon, Césarée et Saint Jean d'Acre. Ces années de présence de Saint Louis en Outre-Mer ne sont pas stériles et cette première Croisade aura des résultats positifs. Même au milieu des chaînes, Saint Louis exercera un prestige grandissant sur les sarrasins par ses vertus. Ils admireraient ce Prince chrétien, sa grandeur d'âme, ses vertus. Après sa libération, il établit d'une manière durable en Terre Sainte la présence protectrice de la France.

La deuxième Croisade en 1270 a laissé dans la mémoire des français l'émouvante image de Saint Louis, mourant de la peste à Tunis sur un lit de cendre. Bainville nous la présente dans son humble grandeur : « *Louis IX a une fin de missel et de vitrail.* »

L'évocation de ce saint Roi ne peut nous faire oublier son épouse Marguerite de Provence qui lui était si unie de cœur et d'esprit et partagea ses travaux et ses peines.

Saint Louis, le « *Miroir des rois* », laisse l'exemple du Prince chrétien et illustre comment une vie de fidélité à son devoir d'état et habitée par l'héroïsme des vertus chrétiennes marque de son empreinte l'histoire de l'Eglise. Il manifeste comment les Principes chrétiens sont féconds en fruits de sainteté et les seuls à apporter prospérité et grandeur.

Abbé Vincent Callier

Le sens social

La vertu règle notre agir en fonction de ce que nous sommes : la tempérance, par exemple, est une vertu humaine parce que dans l'homme, le spirituel doit dominer sur le sensible sans pour autant l'anéantir ; et c'est parce que l'homme sait par la foi qu'il est affaibli par les « blessures » du péché originel qu'il se soucie louablement de faire pénitence. Ainsi la connaissance de ce que nous sommes, qu'elle relève de la foi ou de la raison, n'est pas sans intérêt pour nous entraîner à bien agir. « On est toujours plus sûr de l'action qu'on pose quand on l'a d'abord contemplée dans son essence intelligible et comme à l'état naissant lorsqu'elle jaillit des maximes suprêmes qui gouvernent la conduite humaine » rappelait l'abbé Berto au commencement d'un de ses opuscules. Agir vertueusement, ce n'est donc pas faire nécessairement et toujours ce qui plaît, ou à l'inverse ce qui déplaît ; mais c'est mettre notre activité au diapason de notre pensée irradiée des lumières de la foi et instruite par une étude réfléchie.

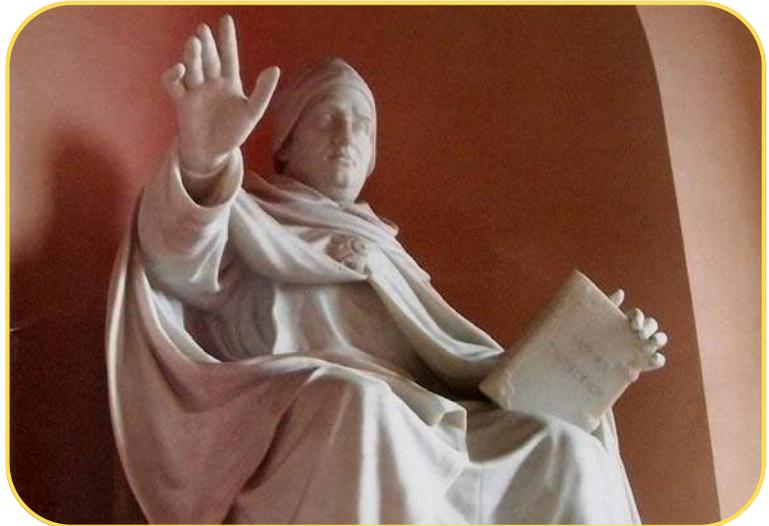
Sans aucun doute victime d'une ignorance de la dimension sociale de l'homme, entretenue d'ailleurs par une certaine forme dévoyée de « piété » qui ne veut rien y entendre, le sens social est une des vertus les plus méconnues, à commencer par ceux qui n'auraient même peut-être jamais pensé à l'élever au rang des vertus, ou du moins à lui accorder avec saint Thomas la mission royale « d'ordonner les actes des autres vertus à leurs fins », ce qui n'est rien d'autre selon le mot du docteur angélique que d'« influer par le commandement sur toutes les autres vertus ».

Après une définition sommaire de cette vertu reine, il nous faudra envisager trois difficultés devant lesquelles pourraient buter les volontés encore trop faibles ; ou trois angles d'attaque pour stimuler les plus audacieuses ; trois prises de vue en tout cas pour souligner l'un ou l'autre des caractères de cette vertu sociale.



Si l'homme est « un animal politique », son agir devrait nécessairement s'en ressentir. Or, c'est un fait sur lequel il faudrait peut-être s'attarder un peu, - pour en enraciner en nous la conviction -, que du

premier instant de notre vie jusqu'au dernier, nous sommes en dépendance de nos semblables, et non seulement pris individuellement, mais encore collectivement, en tant qu'ils forment ensemble une société. Fin observateur des animaux de tout genre,



saint Thomas remarquait que parmi tous, c'est l'homme qui naissait le plus démuné. Sans la défense des crocs, des cornes ou des griffes ; sans le chaud vêtement d'une peau de mouton. Mais la nature, le dotant du fabuleux pouvoir de la raison et de l'outil non moins remarquable des mains, lui permettait de se préparer, et une défense adaptée à ses multiples ennemis, et un vêtement qu'il pourrait varier au gré de ses besoins. Et pour tout cela « il n'était pas bon que l'homme soit seul ». De cette observation de la réalité - car c'en est une, - il faut repartir avec la conviction que la société (quelles que soient sa taille et sa nature : familiale, professionnelle, amicale, culturelle, religieuse, politique...) est une chose non seulement nécessaire, mais aussi bonne et excellente à la conservation et au développement de laquelle il est raisonnable et donc vertueux d'œuvrer. Cette inclination qui nous porte à bien agir dans ce domaine, et qui nous fait toujours considérer dans notre action le bien commun comme un objectif à poursuivre, nous l'appellerons sens social. Le docteur angélique en parlait sous le nom de justice légale ; mais la loi ayant subi les mauvais traitements des philosophes modernes - considérée davantage comme le diktat d'une volonté de puissance, que comme le reflet de la sagesse divine - l'expression, par ailleurs très obscure pour un contemporain,

n'inclinerait à guère de bienveillance pour cette vertu du bien commun qu'elle est censée signifier.

Mais dira-t-on, c'est au chef, à l'autorité que revient de promouvoir le bien commun d'une société. Et l'étymologie du mot « autorité » - littéralement celui qui augmente - semble appuyer un tel point de vue, qu'il n'est d'ailleurs pas question de remettre ici en cause. L'erreur serait de durcir cette vérité au point d'exclure toute autre influence sur le bien commun. Car ce dernier reste aussi l'œuvre de tous ceux qui appartiennent à la société, bien que d'une façon secondaire et plus ou moins sous la motion de l'autorité (et parfois plutôt moins que plus...). Ainsi, la mauvaise humeur d'un des enfants peut électriser et tendre l'atmosphère familiale ; tandis qu'un simple laïc dans l'Eglise, comme saint François d'Assise, - dans un temps où le monde se refroidissait - peut être à l'origine d'un renouvellement de la ferveur au sein de la grande famille catholique. Il est vrai que des gouvernements outrancièrement centralisateurs (et pas seulement dans la sphère de la cité) ainsi que des conceptions politiques un peu simplistes, nous ont habitués à une pensée trop unidimensionnelle de la société, et du sens social par conséquent. Se défaire de cette pensée réductrice, c'est se redonner l'espoir de voir un frêle David - qu'on n'attendait pas - affronter le gigantesque Goliath ; c'est se préparer à voir surgir, à l'insu des chefs, une nouvelle Jeanne plus obéissante aux voix de Dieu qu'à celles des hommes ; c'est se disposer à écouter un nouveau



Daniel qui sorte de l'anonymat de la foule, et du conformisme de la pensée unique pour éclairer un juge en mal d'inspiration prêt à condamner l'innocente et chaste Suzanne ; c'est s'attendre à voir briller un jour, sur le chandelier de la maison, un saint Thomas venu donner du fond studieux de son silence la solution à l'épineux problème de son temps : celui

de la confrontation de la pensée grecque et de l'Evangile.

A cette erreur de l'intelligence qui pourrait neutraliser les meilleures initiatives et finalement décourager à la pratique de cette vertu sociale, il faut ajouter l'obstacle majeur que représente l'individualisme régnant. Qui voit dans la société le fournisseur officiel agréé de tous nos besoins et de tous nos comforts ; le distributeur automatique de tous ces produits et services que nous consommons avec un luxe indécent et une ingratitude à peine dissimulée. On pense davantage à ce salaire qui doit tomber sans délai avec la pesanteur de la canette de coca descendue de son cinquième étage, qu'on ne songe aux services rendus - ou non rendus - à l'entreprise, ou à l'Etat qui nous emploie. On se rend le dimanche à l'église y écouter la messe, recevoir peut-être l'absolution et la communion, pour en ressortir pressé, sans même s'être soucié d'apporter l'obole - ces deux piécettes de la pauvre veuve qui ont ravi le cœur du Christ sur le point de mourir - de ses services, de ses ressources et de son dévouement. Cet individualisme est un fait quasiment universel, favorisé par des Etats omnipotents et totalitaires, mais qui s'enracine au départ dans l'égoïsme, cette blessure du péché originel qui nous incurve sur nous-mêmes et jette notre main rapace sur toute proie qui tombe sous sa prise : tout devient alors objet, et moyen d'enrichissement personnel. Développer le sens social, c'est donc redresser une volonté toujours

prête à se replier sur elle-même ; c'est contrer nos égoïsmes et se disposer aux élans généreux de la charité, oublieuse de soi, et soucieuse des autres ; c'est s'obliger à penser à autre que soi - ce qui est le caractère de l'âge adulte... - ; c'est s'entraîner à voir plus loin que le bout de son nez, se laissant appeler par les vastes champs et les lointaines perspectives du bien commun ; c'est encore fortifier notre volonté en la faisant travailler de façon désintéressée à un bien qui n'est pas uniquement et premièrement nôtre.

Enfin - et ce sera la troisième difficulté que rencontre notre sens du bien commun - l'idée, selon laquelle la société contemporaine est pourrie, nous exonèrerait, au sentiment de quelques-uns, de tout devoir social, de toute préoccupation du bien commun. Elle ne serait praticable que dans quelques microsociétés dans lesquelles le venin du libéralisme n'aurait pas pénétré. C'est une tentation qui peut certes séduire des esprits épris d'idéal, d'absolu et de pureté. Mais ce serait en réalité se faire de funestes illusions et méconnaître la

parabole de l'ivraie et du bon grain que d'y succomber ; ce serait tomber dans une forme de dualisme, ignorant l'imbrication si intime du bien et du mal, et concevant le mal à la manière du bien. Sans doute le bien commun de nos sociétés s'amenuise, et à l'instar des montagnes dont les sommets sont les premières victimes de l'érosion, ce sont les composantes les plus nobles du bien commun qui disparaissent les premières. Mais en restant lucide sur une société gangrenée par l'idéologie libérale et relativiste, un sain réalisme nous incite à travailler, chacun à sa place, à la défense et à la promotion du bien commun. Lequel est un héritage de savoirs et de savoir-faire à transmettre et à vivifier ; un patrimoine de chefs-d'œuvre - de bois, de pierre, et de verre - à conserver et à contempler ; un ordre fondé en nature, fécondé par le sang du sacrifice, et s'épanouissant dans les bonnes mœurs chrétiennes ; un ensemble organique de biens qu'il ne faudrait d'ailleurs pas trop facilement réduire à sa seule dimension politique. La fondation d'un foyer, l'exercice d'une profession, l'engagement associatif, la participation à des œuvres d'apostolat et de charité, la culture de l'art et les œuvres de pensée sont autant d'activités éminemment sociales qui peuvent concourir, - si on les assume avec la compétence requise, et qu'on les exerce avec le souci de vraiment contribuer au bien de la société -, à entretenir et développer un bien commun, qui est le bien de tous, en même temps que

celui de chacun. Et d'abord des plus pauvres...



Quand nos catéchismes abordent cette question, c'est toujours à propos du quatrième commandement. C'est-à-dire toujours sous la menace de l'interdit, avec le ton désagréable du flic qui nous verbalise, et finalement en nous rendant trop facilement quitte de nos « devoirs », sous prétexte qu'il n'y a là rien de « mortel ». C'est là l'incomparable privilège de la vertu sur les commandements, que de présenter notre conduite à tenir d'une manière bien plus exigeante, bien plus difficile, mais - paradoxe - d'une manière bien plus enthousiasmante, et bien plus plaisante aussi. C'est que, si les commandements, dont l'instrument préféré est le double décimètre, limitent notre agir en se focalisant, et souvent avec une loupe, sur la borne à ne pas franchir, les vertus, quant à elles, qui préfèrent répondre à l'appel du Maître du Ciel, inspirent notre action et nous font conquérir les régions sans limites du bien.

*Par-delà le soleil, par-delà les éthers
Par-delà les confins des sphères étoilées,
Mon esprit, tu te meus avec agilité...*

Abbé Louis-Marie Berthe

Le vêtement de l'âme

La vocation de la femme est la maternité.

C'est une participation à l'action créatrice de Dieu, ce qui met la femme dans un lien particulier avec Lui. Le caractère sacré de la maternité donne son caractère sacré à la femme et aux actes nécessaires à la conception d'un enfant. La femme chrétienne sent par suite d'instinct la pudeur nécessaire à l'honneur de son corps si manifestement conçu par Dieu pour une mission si haute mais qui demande des actes facilement entachés de péchés et de concupiscences, surtout du côté de l'homme.

Cette mission se réalise en effet dans un contexte de concupiscence dû au péché originel et aux péchés personnels. Le juste milieu du vêtement exprime la juste réaction de pudeur devant

la honte de la désobéissance de la chair. Il est normal pour l'homme et la femme de chercher à voiler ce qui peut éveiller la concupiscence. Pour la partie inférieure du corps féminin, le sentiment général est que les jambes, à partir du genou et au-dessus, ne doivent pas apparaître. Et comme deux positions corporelles sont fréquentes en société, la position debout et la position assise, il s'ensuit que la jupe ou la robe doit couvrir nettement les genoux en position assise (donc encore plus nettement en position debout, puisque le vêtement « monte » quand on s'assoit). Il faut ajouter qu'une femme qui, assise, est obligée de tirer désespérément sur sa jupe pour que celle-ci atteigne à peu près ses genoux, perd sa grâce naturelle et une bonne partie de sa dignité et de

son attention aux autres.

Le vêtement féminin doit également prouver à l'entourage que la femme a, non dans son corps, mais dans son âme, les vertus correspondant à sa mission qui lui donne une relation si privilégiée avec Dieu : relation de réserve, d'attention recueillie, de confiance paisible. Cette spiritualité de l'âme féminine doit se manifester par

l'amplitude, les plis, la longueur du vêtement. Un vêtement ample, long, exprime une certaine noblesse, une force d'âme sereine ; il inspire la pureté, le respect, l'admiration. Le vêtement est bien un langage qui parle de la dignité propre aux femmes, de leur richesse d'âme intérieure. Ce langage s'adresse notamment aux hommes. Il convient qu'ils puissent percevoir cette richesse intérieure du cœur féminin sans être distraits par des attraits extérieurs, par une légèreté, une facilité de tenue et de geste qui gênent le respect et ôtent les légitimes barrières à des rapports trop familiers. La femme, par le langage de son vêtement, est la protectrice publique de la chasteté, de la primauté de l'âme sur le corps, de l'éternel sur le temporel. Ces primautés, elle les défend en faveur de la force d'âme des garçons et des messieurs ; que ceux-ci s'appliquent donc à affermir et encourager la femme dans cet aspect de son rôle si précieux pour l'esprit de foi de tous. Cela rentre dans l'amour vrai qu'ils lui doivent.

Car il revient aux hommes de savoir ce



qu'ils doivent demander à leurs filles, leur épouse, leurs sœurs. Il leur incombe de savoir que la relation entre hommes et femmes inclut la mortification de la sensibilité blessée, et qu'une jupe trop courte, s'arrêtant aux genoux ou plus haut, ne proclame publiquement, comme cela devrait, ni la nécessité de cette mortification, ni la primauté du spirituel, ni le caractère sacré du rôle de la femme dans la société ; que la jupe trop courte accorde au contraire aux femmes et jeunes filles une allure d'aisance libérée qui fausse leur place en société, abîme leur image de future mère et éloigne l'esprit de contemplation, en elles et dans la tête des hommes. La femme doit être comme un panneau indicateur du Ciel pour tous !

La longueur convenable de la jupe n'a rien à voir avec son goût, son élégance, sa couleur. Longueur et amplitude doivent être comprises et mises en pratique pour l'honneur et la fierté de la modestie et de la chasteté catholiques. Cela vaut la peine, car la chasteté est par excellence la vertu morale qui dispose les âmes au regard paisible sur Dieu, c'est-à-dire à l'esprit de foi, de prière, de contemplation. La jupe modeste affirme donc non seulement la mortification nécessaire des sens et des sentiments, mais aussi l'attachement des âmes à Dieu par la foi et la charité. Une beauté simple du tissu, de la coupe, des couleurs sera comme un reflet naturel des rayons du soleil de Dieu dans l'âme. «Modestie », cela signifie le recueillement simple, la réserve sans complexe, la piété joyeuse, l'humilité paisible que les pères et mères doivent transmettre à leurs filles.

La femme et la jeune fille doivent être heureuses dans l'intimité de leur cœur en raison de leur relation particulière avec Dieu... et c'est cela qui doit se voir finalement, pour l'honneur de Dieu et l'édification des âmes.

M. l'abbé Jacques Mérel
(extrait du Ste Anne - juin 2013 n° 251)

*Extrait du « GUIDE VERT MICHELIN » (paru début XXI^{ème} siècle) pour la visite touristique des églises catholiques.
« Une tenue appropriée est de mise (pantalons pour les hommes, jupes d'une longueur correcte et épaules couvertes pour les femmes). Le personnel responsable est habilité à refuser l'entrée aux visiteurs ne respectant pas cette règle ».*

Vie de nos chapelles

13 avril : En ce dimanche des Rameaux, notre pèlerinage à la Sainte Tunique du Christ rassemble près de trois cent personnes. Un chemin de croix prêché par M. l'abbé Vincent Callier dans la basilique fait suite au beau témoignage de la foi catholique dans les rues d'Argenteuil.



Au Séminaire d'Ecône



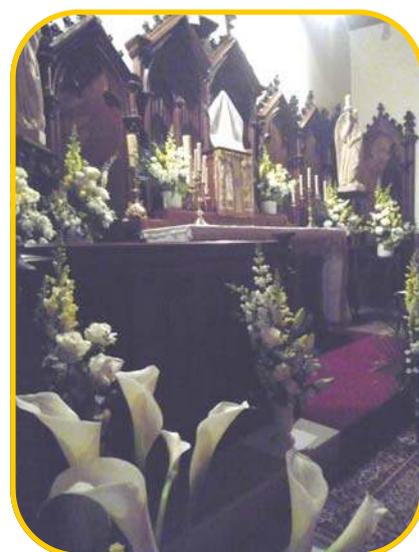
Collation de la tonsure (M. l'abbé Benoît Delétoile) et ordination aux premiers ordres mineurs (M. l'abbé Louis Fontaine), le samedi 15 mars.

Ordination au sous-diaconat (M. l'abbé Foucault Le Roux) et ordination aux seconds

ordres mineurs (M. l'abbé Pascal Hennequin), le samedi 5 avril.

Prions pour nos séminaristes.

Du 17 au 20 avril : Les cérémonies du Triduum sacré, couronnement de l'année liturgique, sont suivies avec piété par bien des fidèles. Le service de messe, dignement assuré par les jeunes, ainsi que les abondants bouquets de fleurs viennent souligner la grandeur de ces fêtes de la Rédemption.

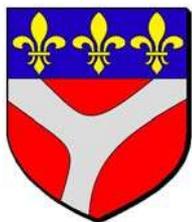


27 avril : Après une petite récollection qui a eu lieu la veille, ce sont six enfants (*Thomas Hennequin, Claire Foucher, Eloïse Huger, Clémence Rézé, Tatiana Sanches Belgado, Marie Ziegler*) qui reçoivent pour la première fois Jésus-Hostie en ce dimanche de Quasimodo.

Une messe solennelle, rendue possible grâce aux séminaristes d'Ecône en vacances, vient rehausser la solennité de la cérémonie.

Baptêmes : Hélène Triomphe, le 19 avril.
Elisabeth André, le 3 mai.





Chapelle Sainte-Honorine

66, rue Maurice Berteaux - 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE

(face au parking de la mairie)

Tel./Fax 01 34 90 15 40 - chapellesainte-honorine@orange.fr



Chapelle Saint-Mathias

3, bd des Cordeliers - 95300 PONTOISE

Site de la Tradition Catholique à Conflans et à Pontoise : « conflans-pontoise.e-catho.com »

Horaires habituels des offices de la semaine

Chapelle Saint-Mathias

Dimanche (sauf juillet et août) : 8h00 Chapelet et Confessions - 8h30 Messe chantée.

Mercredi (sauf juillet et août) : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe.

Chapelle Sainte-Honorine

Dimanche (sauf juillet et août) : 10h00 Chapelet et Confessions - 10h30 Messe chantée.

Judi : 7h00 Messe.

Vendredi : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe.

(1^{er} vendredi du mois : Messe chantée et Salut du Très Saint-Sacrement).

Samedi : 8h00 Confessions - 8h30 Messe.

(sauf 1^{er} samedi du mois : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe chantée et Salut du Très Saint-Sacrement).

M. l'abbé Louis-Marie Berthe peut être joint :

(vendredi, samedi, dimanche)

à la Chapelle Sainte-Honorine :

01 34 90 15 40

(lundi, mardi, mercredi, jeudi)

au Prieuré Saint-Jean :

01 30 33 58 07

Attention :

**Du dimanche 27 juillet inclus au vendredi 15 août inclus, il n'y aura pas de Messe à Saint-Mathias.
Une seule Messe à Sainte-Honorine à 9h00.**

Dates à retenir

Mai

vendredi 16 : (19h30) Conférence sur saint Paul.
« L'Eglise, Corps mystique du Christ. »

samedi 17 : Journée travaux.

dimanche 18 : Procure.
Vente du vin pour la caisse d'entraide au pèlerinage de Pentecôte.

samedi 24 : (matin) Ménage de la chapelle.
(18h00) Réunion Milice de Marie.

jeudi 29 : Ascension (fête d'obligation).

samedi 31 : (16h00) Confirmations à Conflans.

Juin

7, 8 et 9 : Pèlerinage de Pentecôte.

samedi 14 : Récollecion spirituelle
(Tiers-Ordre de la FSSPX et anciens retraitants).

dimanche 15 : Communions solennelles.

samedi 21 : Samedi apostolique - Après la Messe de 8h30, Adoration du Très Saint-Sacrement.

(14h00) Réunion de la Milice de Marie.

(après-midi) Ménage de la chapelle.

dimanche 22 : Fête-Dieu. procession dans les rues de Conflans après la Messe de 10h30.

vendredi 27 : Ordinations au sacerdoce et au diaconat à Ecône.

samedi 28 : Journée travaux.



INTENTIONS

DE LA CROISADE DU ROSAIRE

mai : en réparation des blasphèmes et offenses contre le Cœur Immaculé de Marie.

juin : les vocations sacerdotales et religieuses.

juillet : le pape, les évêques et les âmes consacrées.

tous les vendredis : la conversion des musulmans.



INTENTIONS

DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE

mai : pour que la dévotion au Cœur Immaculé de Marie se répande.

juin : pour les enfants sans famille.

juillet : pour les gouvernants.